

Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne,  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe  
et des Affaires Etrangères  
En charge du Tourisme  
27, rue de la convention  
75732 PARIS Cedex 15

Lettre recommandée avec AR

Lyon, le 3 juin 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Notre association professionnelle est fière d'avoir participé, depuis 2013, à l'élaboration des loi Thévenoud et Grandguillaume. Pour cette dernière, il manquait un point final : L'arrêté du 11 Janvier 2019 instituant le label "QUALITE TOURISME" des VTC-LIMOUSINE.

Lors des réunions préparatoires au sein "d'ATOUT FRANCE", pour aider au lancement de ce projet, nous avons présenté notre propre label associatif. Atout-France gérait le "REGISTRE des exploitants VTC" et Messieurs Guillaume Lemièrre et Christian Mantei nous exprimaient leur contentement de voir l'accueil TOURISTIQUE en France se "BOUCLER" !

En effet, toutes les branches de l'accueil, hôtellerie, agence de voyage...etc. avaient leur label. Il manquait le PREMIER MAILLON, celui du CHAUFFEUR qui attend en gare, à l'aéroport, le touriste de villégiature ou d'affaire avec une "pancarte" de bienvenue.

Notre association s'enorgueillit d'avoir proposé un délégué préfectoral au sein de toutes les commissions départementales. Grâce à ce vaste réseau, nous avons profité de ce temps de pandémie, pendant lequel nos chauffeurs sont malheureusement à l'ARRET, pour lancer une vaste enquête, un audit, sur la perception au sein de notre corporation, de l'IMPACT que ce label QUALITE TOURISME pouvait avoir sur la façon de travailler.

Nous avons doublé cette demande d'un questionnaire sur les REPERCUSSIONS économiques de la crise présente et sur la répartition TOURISME de VILLEGATURE et TOURISME d'AFFAIRE parmi le champ de notre clientèle.